

Ouverture du colloque

Francis Delpérée

DANS **CAHIERS DU GRIDAUH** 2002/1 (N° 6), PAGES 9 À 12
ÉDITIONS **GRIDAUH**

ISSN 1291-9527

ISBN 9782913457058

DOI 10.3917/cdg.006.0009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-gridauh-2002-1-page-9.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour GRIDAUH.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

1^{re} partie

Actes du colloque

FRANCIS DELPÉRIÉ, correspondant de l'Institut,
professeur à l'université catholique de Louvain

L'amitié de Francis Haumont me vaut de prendre la parole dès le début de vos travaux. Je m'en félicite parce que c'est l'occasion de retrouver des collègues avec lesquels j'ai poursuivi, aux quatre coins de l'Europe – et bien au-delà –, des collaborations scientifiques fructueuses.

Mais la sagesse populaire a toujours raison. Il faut se méfier de ses amis. Pour deux raisons, au moins. La première, c'est que de vrais amis n'hésitent pas à vous demander des services que vous n'osez évidemment leur refuser – ou alors vous vous placez aussitôt en dehors du cercle des amis. La seconde raison, c'est que les amis n'ont aucun scrupule à s'exprimer avec une franchise qui les honore mais qui risque, vous, de vous déconcerter.

Francis Haumont m'a dit : « Ne voudrais-tu pas introduire le colloque sur ville et commerce ? » Je vous l'ai dit : cela ne se refuse pas. Il a ajouté : « Toi, au moins, tu ne connais rien au sujet. Tu ne vas pas déflorer des rapports particuliers. Tu vas donner le chic de nous livrer d'emblée des conclusions anticipées. Tu ne vas pas perturber le cours de nos travaux ». J'ai quand même accepté...

Bref, mon ignorance est ma meilleure carte de visite. J'ose espérer qu'elle sera aussi ma meilleure excuse.

Après une telle entrée en matière, vous comprendrez que je me bornerai à vous livrer, sur la pointe des pieds, quelques réflexions – c'est beaucoup dire, il vaudrait mieux parler de quelques observations – tout à fait liminaires. Sans entreprendre sur vos travaux, je vous soumettrai les observations de l'honnête homme, et – pourquoi pas ? cela doit exister, même en droit public –, les observations de l'honnête juriste, les observations de celui qui s'interroge, un moment, un bref moment, sur les rapports entre la ville et le commerce.

Je vous livrerai cinq observations, en tout et pour tout.

1° La première observation portera sur la ville. Nous sommes à Louvain-la-Neuve, ville nouvelle, s'il en est. Depuis trente ans, les juristes que nous sommes sont amenés à réfléchir « sur place » au statut de la ville, aux fonctions de la ville, aux moyens de la ville. La réalité, qui pouvait nous paraître simple – une ville est une ville... –, nous est soudainement apparue très complexe. Je n'en prendrai qu'un exemple. Il remonte à plus de vingt-cinq ans.

Je suis convoqué, avec quelques collègues, par le recteur de l'université qui nous tient aussitôt ce langage : « Je vous ai réunis pour vous annoncer une grande nouvelle. Louvain-la-Neuve, où nous sommes installés maintenant depuis cinq ans, repose sur de l'eau. Elle se situe sur une immense nappe phréatique. C'est une richesse incommensurable. C'est un véritable Far West. Nous allons donc puiser de l'eau. Nous allons la distribuer auprès des habitants d'une ville qui comptera bientôt cinquante mille habitants. Cela nous vaudra au moins – je convertis... – dix millions d'euros. Notre université est riche. À vous, messieurs, de mettre en place les dispositifs techniques, administratifs et financiers, pour faire rentrer l'eau dans les maisons et pour faire rentrer les devises dans les caisses de l'université ».

Je n'ai pu m'empêcher de penser, puis de dire : « La distribution de l'eau potable, n'est-ce pas une tâche de service public ? Cette tâche ne revient-elle pas à la commune ? Parmi les responsabilités de la ville, n'y a-t-il pas celle d'assurer une bonne police, comme disaient les vieux décrets révolutionnaires, il y a plus de deux siècles, et de veiller notamment à la préservation de la salubrité publique ? La bonne ville de Verviers, la cité de la laine, dans l'est de la Belgique, n'a-t-elle pas dû répondre, y compris en justice, de l'accusation de saturnisme – je n'ai pas dit : de satanisme – pour avoir distribué dans des conduites en plomb usagées l'eau de la Vesdre ? » Bref, réflexion faite, j'ai conseillé au recteur la prudence – dans un langage plus actuel, on dirait que j'ai fait valoir le principe de précaution.

Aujourd'hui, l'eau souterraine refroidit les installations du cyclotron et alimente quelques laboratoires. L'eau des ménages de la cité néolouvainiste est acheminée par les compagnies publiques de distribution d'eau. À chacun ses responsabilités. La ville a les siennes. L'université aussi. Il n'y a pas lieu de les confondre.

2° Ma deuxième observation portera sur le commerce.

Le commerce... Voici un terme singulièrement désuet. « Il faut être publiciste pour encore parler de commerce », m'a dit, l'autre jour, l'un de nos collègues distingués. Les professeurs de droit commercial rougissent d'une telle appellation. Ils lui substituent volontiers celle de « droit économique ». Mieux encore : de « droit des affaires ». Ce qui n'est pas sans rappeler le dernier livre d'Amélie Nothomb – on aime ou on déteste *Cosmétique de l'ennemi*... – qui propose de remplacer l'expression « voyage d'affaires » par « déplacement de commerçant »... Cela n'a manifestement pas la même allure.

Le commerce... Voici aussi un terme qui n'échappe pas à une signification péjorative. Dans la meilleure des hypothèses, il évoque le petit commerce, la boutique qu'exploite l'épicier du coin de la rue, la petite entreprise chère à Pierre Poujade. Dans la pire des hypothèses, il évoque des commerces douteux, frauduleux et – pourquoi pas ? – mafieux. Il se dit même que certaines dames font commerce de leurs charmes. Et certains messieurs de leur pouvoir.

Le commerce... Voici un terme qui revient, cependant, à l'ordre du jour. Il acquiert ses lettres de noblesse. Hermès retrouve sa place au Panthéon. Le commerce dispose d'une organisation mondiale. Il profite de relais au niveau de l'Union européenne et de ses États membres. Il s'étend vers les pays associés ou ceux qui voudraient l'être. Il prend, à l'échelle de la planète, les dimensions du commerce dit extérieur.

Le commerce... Voici un terme qui permet, en même temps, de redécouvrir l'une de ses facettes

un peu oubliées de l'activité économique. C'est une liberté – la fameuse liberté du commerce et de l'industrie. Et comment oublier qu'à Aix-en-Provence, sous les frondaisons des platanes, deux statues allégoriques marquent l'ouverture du cours. L'une du commerce, l'autre de l'industrie rappellent, dans la ville de Mirabeau, les premiers acquis – 1791 – de la révolution. Le commerce revient ainsi à l'honneur.

3° Troisième observation. Quels sont les points communs qui peuvent exister entre la ville et le commerce? À première vue, aucun.

La ville est réalité sociologique. Mais elle est aussi réalité juridique et même politique. Elle prend la forme d'une collectivité institutionnalisée. Elle est administrée par des autorités publiques. Elle est investie de missions, de responsabilités et de tâches dont j'ai indiqué, il y a un instant, qu'elles ne pouvaient sans doute être prises en charge que par elle.

Le commerce, lui, est une réalité économique. Mise à part l'hypothèse où les pouvoirs publics se préoccupent eux-mêmes de faire du commerce – ce qui n'est pas l'hypothèse la plus fréquente et qui recouvre une situation dans laquelle on assiste, au contraire, à des désengagements importants –, le commerce est d'initiative et de gestion privées.

Nous voici dans deux univers distincts, pour ne pas dire : dans deux bulles qui ne sont faites ni pour éclater, ni pour se rejoindre, ni pour s'absorber l'une l'autre. Alors, ville et commerce, un non-sujet, en tout cas pour le publiciste que je suis? Ce n'est pas si évident.

Regardons un instant le passé. Hier, il s'agissait, spécialement dans ces contrées du nord de l'Europe, d'assurer l'implantation de la ville, du pouvoir, de l'autorité politique dans un lieu qui était, avant toute chose, consacré aux choses du commerce. Les accords entre le prince et les bourgeois de la ville scellaient cette forme d'implantation politique. Ce n'est pas pour rien que les confréries de métiers – les brasseurs, les tanneurs... – avaient pignon sur la Grand Place de Bruxelles, en face ou à côté de l'hôtel de ville.

Soit dit en passant, le problème était le même pour l'université. Le pape Martin V, fondateur de l'université de Louvain, en sait quelque chose. En 1425, il dut compter sur l'appui du duc de Brabant pour imposer l'université dans un lieu voué au départ au commerce, et ce n'était pas nécessairement celui des idées...

Aujourd'hui, les choses ont changé. C'est la ville, et parfois l'université, comme ici, qui vont à la recherche d'entreprises commerciales, qui leur offrent de s'implanter dans la ville, qui les associent à son développement. Les Néolouvanistes savent les efforts que les pouvoirs publics et les autorités universitaires ont dû déployer pour amener, dans la ville, un centre hôtelier, un centre de loisir, un supermarché, plusieurs cinémas, une salle de théâtre, bref un ensemble d'activités commerciales, sociales et culturelles.

4° Je n'ai pu manquer de me poser cette question. Y a-t-il des villes sans commerce? À moins de sacrifier totalement aux charmes de l'E-commerce ou du commerce virtuel, ne faut-il pas ancrer le commerce dans la ville, ne faut-il pas intégrer les commerçants, ses clients, ses fournisseurs dans un environnement géographique concret? À moins de mettre le commerce à la campagne, comme le suggérait Alphonse Allais à propos de la ville, ne faut-il pas l'inscrire dans le schéma de la ville?

La ville est un ensemble géographique. Cet ensemble ne se définit souvent que par référence aux espaces environnants (la banlieue, la campagne, la métropole, la mégapole...). Il gagnerait peut-être à mieux se définir par son identité. Question. Le commerce y trouve-t-il une place significative ?

La ville est aussi un ensemble socio-économique. Nouvelle question. La ville est-elle l'ensemble dans lequel les activités du citoyen, notamment ses activités commerciales, peuvent se développer comme à loisir ? La ville est-elle plutôt l'un des moteurs de ces activités économiques ? Comment concilier liberté, animation, interventionnisme, régulation des activités ? Comment la ville peut-elle être un lieu de projet, de développement et de solidarité ?

La ville est encore un ensemble politique et administratif. Elle est lieu de pouvoir. Mais les dimensions de cet espace sont souvent données une fois pour toutes. La prise en compte de la dimension commerciale n'invite-t-elle pas à tenir compte d'autres entités : les entités supracitadines ou infracitadines, comme on dit aujourd'hui ? Comment combiner les interventions de l'État, de la région, de la ville dans l'économie ? Quelle application donner aux principes de subsidiarité dans le champ de ces interventions ?

5° Je me suis, en fin de compte, posé cette autre question. Y a-t-il des commerces sans ville ? Au risque de perturber le cours de vos travaux et de remettre en question quelques-unes de vos hypothèses, je m'autorise à dire que la réponse me paraît affirmative. Il suffit de parcourir les centres commerciaux qui pullulent dans nos aéroports, à prétexte de dégrèvement fiscal, de se perdre dans d'autres centres commerciaux installés en dehors de tout environnement urbain pour mesurer la distance qui peut séparer le commerce de la ville. Pour moi, utilisateur impénitent des aéroports, et un peu moins des hypermarchés, la fréquentation de ces lieux me fait toujours penser à quelque aventure extra-terrestre, un peu irréaliste, toujours déconnectée de la vie et, pour tout dire, de la ville.

C'est peut-être là une piste de réflexion que je me permets de glisser au tout début de vos travaux. Je suis sensible, je l'avoue, à la musique des mots, au choc des mots. Et je me dis qu'il y a des hasards de langage qui ne sont pas incongrus.

Dans la ville, il y a la vie. Si le commerce en ville est un élément qui sert la vie, en même temps qu'il sert la ville, pourquoi s'en plaindre ? Si le commerce sert à dévitaliser la ville, il ne profite pas à la vie. Il risque même d'en devenir l'adversaire.

Je dirai donc, ce sera mon dernier mot, « Ville la ville », comme d'autres chantent : « Vive la vie ». Et surtout bon travail au cœur de la ville de Louvain-la-Neuve. Vos travaux contribueront, durant ces deux jours, comme nos travaux le font jour après jour, à donner vie à cette ville. Je vous en remercie, et ce n'est pas une formule de style.